



Lettre de la CGT au Directeur de la DISI RAAB avant l'audio-conférence du 15/04/2020

Monsieur le Directeur,

Depuis notre dernière audio, la CGT vous espère en bonne santé, ainsi que vos proches. Pour une meilleure préparation de ces réunions hebdomadaires, les représentants CGT choisissent de vous envoyer par mail leurs revendications sur différents sujets.

Concernant la communication :

Nous avons souhaité dès le premier jour qu'elle soit la plus transparente possible. Mais nous regrettons, une nouvelle fois, l'absence de chiffres actualisés régulièrement sur la situation des effectifs de la DISI au regard du travail et du COVID. A ce jour, vous nous avez transmis des tableaux datés du 24/03, du 31/03, du 02/04, du 07/04 et du 09/04. 5 tableaux quotidiens pour un mois de confinement, vous conviendrez que c'est peu, trop peu.

Une nouvelle fois nous vous demandons davantage d'information.

Un exemple très concret illustre le problème. Lors de l'audio du mercredi 8 avril vous nous avez annoncé que des collègues de la DiSI travaillaient avec des masques depuis le vendredi 3 avril.

Pourquoi avoir attendu le 8 avril pour nous donner l'information ?

La messagerie existe, elle fonctionne tant bien que mal mais elle fonctionne encore.

Alors nous aurions apprécié d'être informé de la bonne nouvelle de la mise à disposition de masques dès le 3 avril et avant même sa mise en place effective.

Au delà de la simple courtoisie et de la transparence dans le dialogue, la question de l'information légitime des représentants du personnel, que ce soit dans les instances représentatives, ou des organisations syndicales au sens large, se pose.

Autre point, la mise à disposition de la messagerie professionnelle (Courrielleur léger-Webmail) pour tous les collègues de la DGFIP depuis le 11 avril : Nous l'accueillons comme une bonne nouvelle et une première étape dans les moyens mis à disposition de nos collègues pour continuer leur mission de service public. Nous espérons qu'elle sera suivie par d'autres étapes dans le même sens.

Reste à espérer que tous auront l'information sur la mise à disposition de cet outil via le PIGP, et qu'on ne va pas découvrir, à la fin du confinement, que certains collègues n'ont pas eu l'information en temps et en heure. La CGT vous demande, une nouvelle fois, de procéder à une communication large et massive afin que chacun de vos agents en soit prévenu. Aucun agent ne doit être « laissé » de côté !

Un point sur les ASA, télétravailleurs et travailleurs en présentiel : Le chef de l'Etat a annoncé hier soir la prolongation du confinement au moins jusqu'au 11 mai, ce qui portera à environ deux mois la durée pendant laquelle la grande majorité de nos collègues, ceux qui n'ont pas accès au télétravail du fait de l'absence de moyens de l'administration, ont été placés d'autorité en autorisation spéciale d'absence (ASA), dite "autorisation absence COVID".

Pour la CGT, nous préférons appeler ces autorisations d'absence : « des obligations d'absence » qui sont pour l'intérêt de la société, pour préservation de la santé de toutes et tous. Les collègues en ASA sont toujours sous la responsabilité de l'administration. Mais est-ce que toutes et tous ont eu cette information ?

L'Administration a assez dit que ce n'était pas des vacances, que les collègues restent disponibles. Nous le comprenons mais faut-il encore que l'administration soit également en mesure de les mobiliser et de les informer.

L'effort et les sacrifices consentis pour le bien de tout le monde, parfois dans des conditions difficiles par tous ceux qui sont confinés sans avoir de matériel de télétravail ne doit pas induire de discrimination entre nos agents.

La question que nous posons et sur laquelle nous aimerions bien pouvoir rassurer nos collègues c'est leur situation au regard des congés et des RTT.

La logique voudrait qu'il n'y ait aucune incidence de quelque sorte que ce soit, mais nous avons appris à nos dépens que la logique et le bon sens ne prévalent pas toujours. La CGT revendique qu'aucun congé ne soit prélevé et qu'il n'y ait aucun incident sur les RTT.

Pourriez vous nous faire un point sur ce sujet ?

Même question pour les accidents qui peuvent survenir au domicile pendant cette période de confinement. Pourront-ils être qualifiés en accident du travail ? Sous quelles conditions ?

Les annonces faites par le chef de l'Etat sur un déconfinement progressif à compter du 11 mai posent évidemment question. Nous demandons des réponses concrètes dès maintenant sur : Quels tests, quels matériels de protection, quand et en quelles quantités ? Quelles mesures de soutien psychologique accrues, notamment pour ceux qui resteront confinés seuls pendant au moins deux mois ?

Depuis le début du confinement, les télétravailleurs ont été appelés à exercer leur activité bien au delà des termes de leur convention. Télétravailleur sur 1, 2 ou 3 jours, ils sont devenus télétravailleurs tous les jours de la semaine. Pas un n'a rechigné, tous ont accepté cette situation pour permettre l'exercice de leur mission.

Pour eux, nous revendiquons la renégociation immédiate de leurs conventions, avec des compensations pour pallier les efforts effectués depuis le début du confinement.

Au fur et à mesure que les dotations d'ordinateurs portables arrivaient, plusieurs collègues, en nombre croissant, sont devenus télétravailleurs du jour au lendemain, si l'administration estimait qu'ils étaient sur des missions prioritaires (selon quels critères ?).

Pour eux, nous revendiquons la négociation immédiate de conventions de télétravail, davantage équilibrées que celles qui ont été imposées par l'administration, ainsi qu'une priorité et une option pour poursuivre leur activité en télétravail une fois la période de confinement terminée.

Les travailleurs sur site sont en première ligne face au risque d'infection du virus covid 19. Les pressions exercées pour que des collègues se rendent sur leur lieu de travail et risquent leur vie, puisque c'est de cela qu'il s'agit, nous paraissent inhumaines et absurdes.

Un bilan sera fait à l'issue de cette crise et nous espérons qu'on ne découvrira pas que des vies ont été mis en danger sur des missions non prioritaires et non essentielles.

C'est pourquoi nous revendiquons une totale transparence et une totale information sur les missions affectées à chaque collègue dont la présence est requise sur un site de la DiSI RAAB.

Bien cordialement,

Arnaud Bourdin et Pascale Baldo